



LIVRET DES COMPÉTITIONS

ÉTÉ 2026 **MàJ 10/06**

GADETS À MASTER



athletisme-aura.fr

Partenaires Majeurs



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Crédit Mutuel



AGDR LA MONDIALE

Carsat

Mot du Président de la CSO

Michel Claire

Vous trouverez dans ce livret estival AURA les informations relatives aux compétitions 2026 gérées par la CSO régionale. Il reprend le règlement de la fédération concernant les championnats à consulter sur : https://monclub.athle.fr/wp-content/uploads/2026/02/livret_2026_estival.pdf

Il apporte en complément, les précisions et modalités selon le type de compétition.

Le calendrier est toujours compliqué à gérer, nous faisant le maximum pour satisfaire chaque discipline, chaque catégorie, le principal changement est celui des interclubs. La fédération a supprimé le 1^{er} tour national, la ligue elle, a maintenu les deux échéances pour son championnat interclub régional et ouvert le 1^{er} tour aux clubs évoluant sur la compétition nationale.

Sur nos championnats, les engagements sont toujours gratuits et se font directement en ligne ou doivent être confirmés au plus tard le mercredi précédent. Ils sont consultables sur le site AURA. Les oublis seront éventuellement repêchés avec un droit d'inscription de 20€.

Les horaires sont définitifs au vu des engagements et diffusés sur le site à 14h00 le jeudi précédent la compétition. Pour le jury il est constitué par le directeur de réunion d'où l'obligation d'engager vos juges le plus tôt possible afin de préparer leur affectation et ce au plus tard le mercredi.

Pour toute compétition, l'athlète est tenu de confirmer sa participation le jour même pour chacune des épreuves auxquelles il participe, et de retirer un dossard selon le cas. Les confirmations se font au plus tard 1h avant l'épreuve, 1H15 pour la perche.

Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire. Aucun port du maillot de l'équipe de France ou de partenaire(s) ne sera admis.

Un rappel pour les performances réalisées à l'étranger, Il est de la responsabilité des Clubs d'alerter la CSO nationale (cso@athle.fr). La FFA a mis en place un outil (<https://resultats-horsfrance.athle.fr>) pour prendre en compte les résultats hors France.

Nous continuons de mettre de plus en plus de moyens techniques sur nos compétitions afin de les rendre plus attractives et donner a nos athlètes les meilleures conditions possibles pour réaliser des performances. Nous ne pouvons que remercier les différents intervenants, dirigeants, jurys et bénévoles qui s'impliquent dans ce développement et contribuent à faire de nos championnats des compétitions de référence.

Bonne saison à tous

- SOMMAIRE -

Mot du Président de la CSO	3
Sommaire	4
Epreuves-combinées	5
Marche	7
Epreuves individuelles CJES	8
Demi-fond	12
Interclubs	13
Minima hommes athlètes AURA	14
Minima femmes athlètes AURA	15
Minima hommes athlètes Hors Ligue	16
Minima femmes athlètes Hors Ligue	17
Quotas de Jury/Club	18
Contacts CSO	19
Règlement des compétitions	20

ÉPREUVES COMBINÉES

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX D'ÉPREUVES-COMBINEES CJES

Samedi 9 et dimanche 10 mai 2026 – Andrézieux-Bouthéon (Stade des Bullieux)

Présentation générale

Cette épreuve se déroule sur un seul site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône et Alpes).

Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- Heptathlon CAF / JUF / ESF / SEF
- Decathlon CAM / JUM / ESM / SEM

Il n'y aura pas de minimas d'inscription mais la compétition comme les années passées est réservée aux athlètes ayant une maîtrise des épreuves techniques en particulier la perche, les haies et le disque pour les CAM et JUM ; les haies et la hauteur pour les féminines. Des minimas de barres seront mis dans le règlement.

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 6 mai 23h59)

- *La participation des masters est autorisée avec les caractéristiques de leurs engins de lancer et de hauteur de haies (pas de modifications des intervalles).*
- **Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.**

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2025 ou 2026, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «Hors ligue et QE AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories).
2. ***Demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 4 mai 2026, document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
3. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 30 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 6 mai 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi 7 mai (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE - voir e-mail en fin de livret.

ÉPREUVES COMBINÉES

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES D'ÉPREUVES-COMBINEES CJES

Samedi 6 et dimanche 7 juin 2026 – Clermont-Ferrand (Stade Philippe MARCOMBES)

Présentation générale

Ce championnat AURA est ouvert aux catégories Cadets à Seniors.

Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- Heptathlon CAF / JUF / ESF / SEF
- Décathlon CAM / JUM / ESM / SEM
- Un Décathlon féminin Open sera proposé si à minima 8 Femmes sont intéressées pour participer. Un mail devra être envoyé avant le dimanche 17 Mai à Jean-Claude MARIE (voir e-mail en fin de livret) pour affirmer sa volonté de participation.

Minima sur les épreuves suivantes ; Perche (2m60), Disque (20m), Hauteur (1m35).

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er avril 2026 et le 1^{er} juin 2026, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2026» du tableau pages 14 et 15 (voir les performances par catégories): [Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA](#) (avant le mercredi 3 juin 23h59)
2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2025 d'épreuves combinées sur piste : [Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA](#) (avant le mercredi 3 juin 23h59)
3. Ou avoir réalisé, en 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima « 2025 et hors Ligue » du tableau p. 16 et 17 (voir les performances par catégories): [Demande d'engagement en ligne](#) à compléter au plus tard le lundi 1 juin 2026, document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2025-2026, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «Hors ligue et QE AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories).
[Demande d'engagement en ligne](#) à compléter au plus tard le lundi 1 Juin 2026, document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 30 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- [Engagements en ligne du jury sur le site AURA](#) (avant le mercredi 3 Juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE - voir e-mail en fin de livret.

MARCHE

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES DU 10 000M MARCHE (JESM)

Samedi 23 Mai 2026 – Moirans (Stade C. BESSON)

Présentation générale

Championnats Auvergne Rhône-Alpes du 10 000 m Marche pour les catégories JU/ES/SE/MA
Un 5000m Marche sera également au programme ouvert à tous.

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 20 mai 23h59)

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 18 Mai 2026, document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.

Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 20 mai 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Myriam BEGEL - voir e-mail en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

CHAMPIONNATS VALLEE DU RHONE CJES

Dimanche 14 juin 2026 – Lyon-Parilly (Stade du Rhône)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Vallée du Rhône à Lyon concerne les comités 01, 07-26 et 69.
- La compétition se déroule sur une seule journée (dimanche uniquement).

Les épreuves proposées sont les suivantes :

Sprint/Haies : 100m, 200m, 400m, 100/110mH et 400m H

Sauts : Longueur, Triple Saut, Hauteur et Perche

Lancers : Poids, Disque, Marteau et Javelot

Relais : 4x100m

- L'épreuve du 5000m marche sera mutualisée entre les zones et se tiendra à Grenoble, le même jour.
- Les épreuves de demi-fond seront à retrouver lors des Pré-Régionaux de demi-fond à Firminy le samedi 6 Juin 2026.

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 10 juin 23h59)

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2025-2026, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima «Hors ligue et QE AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 8 juin : document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 10 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Jean-Claude MARIE (Zone Vallée du Rhône), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

CHAMPIONNATS LOIRE ET VOLCANS CJES

Dimanche 14 juin 2026 – Saint-Etienne (Stade Henri Lux)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Loire et Volcans à Saint-Etienne concerne les comités 03, 15, 42, 43 et 63.
- La compétition se déroule sur une seule journée (dimanche uniquement).

Les épreuves proposées sont les suivantes :

Sprint/Haies : 100m, 200m, 400m, 100/110mH et 400m H

Lancers : Poids, Disque, Marteau et Javelot

Sauts : Longueur, Triple Saut, Hauteur et Perche

Relais : 4x100m

- L'épreuve du 5000m marche sera mutualisée entre les zones et se tiendra à Grenoble, le même jour.
- Les épreuves de demi-fond seront à retrouver lors des Pré-Régionaux de demi-fond à Firminy le samedi 6 Juin 2026.

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 10 juin 23h59)

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

- Avoir réalisé, en 2025-2026, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima «Hors ligue et QE AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 8 juin : document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
- Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 10 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Guillaume BONNET (Zone Loire et Volcans), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

CHAMPIONNATS ALPES CJES

Dimanche 14 juin 2026 – Grenoble (Stade Bachelard)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Alpes à Grenoble concerne les comités 38, 73 et 74.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement).

Les épreuves proposées sont les suivantes :

Sprint/Haies : 100m, 200m, 400m, 100/110mH et 400m H

Sauts : Longueur, Triple Saut, Hauteur et Perche

Marche : 5 000m

Lancers : Poids, Disque, Marteau et Javelot

Relais : 4x100m

- Les épreuves de demi-fond seront à retrouver lors des Pré-Régionaux de demi-fond à Firminy le samedi 6 Juin 2026.

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 10 juin 23h59)

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

- Avoir réalisé, en 2025-2026, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima «Hors ligue et QE AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 8 juin : document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
- Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 10 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michael JOUSSE (Zone Alpes), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES CJES

Samedi 27 et Dimanche 28 Juin 2026 – Lyon-Parilly (Stade du Rhône)

Présentation générale

Ces Championnats AURA concernent les catégories Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors et regroupent les épreuves suivantes :

Sprint/Haies : 100m, 200m, 400m, 100/110mH et 400m H

Sauts : Longueur, Triple Saut, Hauteur et Perche

Demi-Fond : 800m, 1500m, 3000m/5000m / Steeple

Lancers : Poids, Disque, Marteau et Javelot

Marche : 5000m marche

Relais : 4x100m

Des podiums seront prévus sur chaque épreuve pour les catégories suivantes : CA / JU / ES/ TC

Conditions de participation Athlètes AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er avril 2026 et le 22 juin 2026, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2026» du tableau pages 14 et 15 (voir les performances par catégories): [Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA](#) (avant le mercredi 24 juin 23h59).
2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2025 Estivaux : [Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA](#) (avant le mercredi 24 juin 23h59).
3. Ou avoir réalisé, en 2025 dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «Hors ligue et QE AURA» du tableau p. 16 et 17 (voir les performances par catégories) : [Demande d'engagement en ligne](#) à compléter au plus tard le lundi 22 Juin 2026 : document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.

Engagement tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2025-2026, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima «Hors ligue et QE AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories) : [demande d'engagement en ligne](#) à compléter au plus tard le lundi 22 juin : document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- [Engagements en ligne du jury sur le site AURA](#) (avant le mercredi 24 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.
- Les Masters souhaitant participer sont soumis, sur ce championnat, aux minima Cadets.

Présentation générale

Cette épreuve se déroule sur un site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône, Alpes).

Ce championnat est ouvert aux catégories Cadets à Masters et regroupent les épreuves suivantes :

- 800m / 1500m / 3000m (CAM-CAF-JUF) / 5000m (JUM-ESM-SEM-ESF-SEF) / 2000m Steeple (CAM-CAF-JUF) / 3000m Steeple (JUM-ESM-SEM-ESF-SEF)

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima :

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 3 juin 23h59)

Engagement tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

- Pas de conditions de minima : *demande d'engagement en ligne* à compléter au plus tard le lundi 1^{er} juin : document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
- Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 3 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

INTERCLUBS

1^{ER} TOUR : SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 MAI 2026

2^{EME} TOUR : SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 MAI 2026

Présentation générale

3 formules de composition d'équipe sont proposées :

- Nationale (mixte , 4 athlètes par épreuve comptent, 2F + 2M) -> finales Elite, N1A, N1B, N2
- Nationale 3 (mixte avec 3 athlètes par épreuve comptent, 2F + 1M ou 2M + 1F)
- Régionale (mixte avec 2 athlètes par épreuve comptent, 1F + 1M)

Un 2nd Tour sera prévu les 16 et 17 Mai. Les finales suivantes seront proposées :

- Finale N2 à Villefranche-sur-Saône – 8 meilleures équipes N2 – Dimanche 17 Mai
- Finale N3 Loire & Volcans à Moulins – Equipes N3 et Régionale de la zone souhaitant faire un 2nd tour – Samedi 16 Mai
- Finale N3 Alpes à Aix-les-Bains – Equipes N3 et Régionale de la zone souhaitant faire un 2nd tour – Samedi 16 Mai
- Finale N3 Vallée du Rhône à Montélimar – Equipes N3 et Régionale de la zone souhaitant faire un 2nd tour – Samedi 16 Mai

Toutes les équipes (N3 et régionale) présentes aux finales N3 participeront sur le règlement de cette division.

Engagements

Les clubs s'engagent en début d'année sur la formule de leur choix et indiquent s'ils souhaitent le cas échéant participer à la finale régionale.

Chaque club peut engager plusieurs équipes sur une même formule ou des formules différentes

Les compositions prévisionnelles d'équipes sont faites par engagement en ligne sur le site de la ligue AURA.

- **1^{er} tour** : [Engagements des athlètes en ligne sur le site AURA](#) (avant le mercredi 29 avril à 23h59)
- **2^{ème} tour** : [Engagements des athlètes en ligne sur le site AURA](#) (avant le mercredi 13 mai à 23h59)

Les modifications peuvent être effectuées sur place le jour de la compétition (cf : horaires)

Informations complémentaires

- Les informations concernant les interclubs sont mises en ligne sur le site de la ligue et envoyées aux clubs
- Contact CSO pour cette compétition : Jacques LEONARD (voir e-mail en fin de livret).

Minima athlètes hommes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2026 – ATHLETES HOMMES (Eté)			
	CAM & MAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
100m	11.80	11.60	11.30	11.20
200m	24.10	23.60	23.10	23.00
400m	54.50	53.50	53.00	52.50
800m	2.06.00	2.03.00	2.01.00	1.59.00
1500m	4.20.00	4.14.00	4.06.00	4.03.00
3000m	9.50.00	X	X	X
5000m	X	17.00.00	16.15.00 (MAM)	15.30.00
110m haies	17.00	17.00	17.00	16.50
400m haies	63.00	62.00	61.00	60.00
Steeple	7.00.00	11.00.00	10.30.00 (MAM)	10.00.00
Hauteur	1.71	1.74	1.77	1.80
Perche	3.70	4.20	4.30	4.40
Longueur	6.10	6.30	6.50	6.60
Triple-saut	11.90	12.10	12.30	12.40
Poids	10.80	10.80	10.80	11.30
Disque	34.00	34.00	34.00	36.00
Marteau	30.50	30.50	30.50	32.50
Javelot	38.00	38.00	39.00	44.00
Marche	30.00.00	28.00.00	27.00.00	26.00.00
Decathlon	4400pts	4700pts	5000pts	5000pts

Minima athlètes femmes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2026 – ATHLETES FEMMES (Eté)			
	CAF & MAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
100m	13.10	13.00	12.95	12.90
200m	27.50	27.30	27.10	27.00
400m	64.00	63.50	63.00	62.50
800m	2.32.00	2.30.00	2.28.00	2.26.00
1500m	5.20.00	5.15.00	5.05.00	5.00.00
3000m	12.15.00	12.00.00	X	X
5000m	X	X	18.45.00 (MAF)	18.15.00
100m haies	16.50	16.50	16.30	16.20
400m haies	73.50	73.00	71.50	70.00
Steeple	8.30.00	8.10.00	12.15.00 (MAF)	12.00.00
Hauteur	1.45	1.48	1.51	1.54
Perche	2.20	2.60	2.70	2.80
Longueur	5.05	5.15	5.25	5.35
Triple-saut	10.40	10.45	10.50	10.60
Poids	9.40	9.40	9.60	10.20
Disque	24.00	25.00	27.00	28.00
Marteau	33.00	33.00	34.00	35.00
Javelot	27.00	27.00	28.00	29.00
Marche	19'00/32'00	18'00/1h05	17'30/2h12	17'30/2h12
Heptathlon	2700pts	2700pts	3000pts	3000pts

Minima athlètes hommes HORS LIGUE et QE AURA

Saison en cours	Minima Hors ligue et N-1 AURA – HOMMES (Eté)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
100m	11.20	11.10	11.00	10.90
200m	23.00	22.70	22.40	22.20
400m	52.00	51.00	50.00	49.50
800m	2.02.00	2.00.00	1.58.00	1.56.00
1500m	4.15.00	4.08.00	4.00.00	3.56.00
3000m	9.20.00	X	X	X
5000m	X	16.00.00	15.30.00 (MAM)	15.00.00
110m haies	15.50	15.50	15.50	15.00
400m haies	60.00	60.00	58.00	56.00
Steeple	6.30.00	10.00.00	9.45.00 (MAM)	9.30.00
Hauteur	1.86	1.89	1.92	1.92
Perche	3.90	4.10	4.50	4.80
Longueur	6.50	6.60	6.80	6.90
Triple-saut	12.90	13.20	13.50	13.70
Poids	12.00	12.00	12.00	13.00
Disque	36.00	36.00	38.00	40.00
Marteau	41.00	41.00	41.00	43.00
Javelot	45.00	45.00	47.00	49.00
Marche	27.30	27.00	26.00	25.00
Décathlon	5400pts	5400pts	5400pts	5400pts

Minima athlètes femmes HORS LIGUE et QE AURA

Saison en cours	Minima Hors ligue et N-1 AURA – FEMMES (Eté)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
100m	12.70	12.60	12.50	12.40
200m	26.00	25.90	25.80	25.70
400m	61.50	60.50	59.50	59.00
800m	2.22.00	2.20.00	2.18.00	2.16.00
1500m	5.05.00	5.00.00	4.55.00	4.50.00
3000m	11.00.00	11.00.00	X	X
5000m	X	X	19.00.00 (MAF)	19.00.00
100m haies	15.50	15.50	15.40	15.30
400m haies	69.50	67.50	65.50	64.50
Steeple	8.00.00	7.50.00	11.30.00 (MAF)	11.15.00
Hauteur	1.54	1.57	1.60	1.63
Perche	2.70	2.90	3.10	3.30
Longueur	5.40	5.50	5.60	5.70
Triple-saut	10.80	10.90	11.00	11.10
Poids	10.00	10.00	10.50	11.00
Disque	30.00	31.00	32.00	33.00
Marteau	35.00	35.00	36.00	37.00
Javelot	31.00	31.00	32.00	33.00
Marche	18.00 / 30.00	17.30 / 1h00	17.00 / 2h05	17.00 / 2h05
Heptathlon	3150pts	3200pts	3400pts	3400pts

Quotas de Jury/Club

Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits.

- L'inscription des jurys est **obligatoire** sur le site athletisme-aura.fr avant 23h59, le mercredi précédant la compétition. Les juges s'inscrivant sur place, ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration.
- **Qualification des jurys**
- Pour nos compétitions régionales, il est demandé aux clubs de contribuer au déroulement et à la régularité de celles-ci en présentant un nombre minimum de juges selon un quota défini en fonction du nombre de leurs participants.
- **Le non-respect des quotas jury est pénalisé de 100€ pour chaque juge manquant.**
- Ces juges doivent être licenciés et avoir une qualification.
- Par dérogation, on admet dans le quota des juges comptant pour leur club : un juge en cours de formation avec un module de sa spécialité.
- Les juges en formation désirant faire valider la pratique terrain doivent le signaler et s'inscrire à l'avance auprès de la commission des officiels : jousse michael@orange.fr
- L'officiel logica devra veiller à ce que l'ensemble du jury soit bien répertorié et notamment précisé : juge en formation ou jeune juge dans le sous-domaine qualification de logica.

Compétitions d'épreuves-combinées

- 1 à 2 athlètes >> 1 officiel
- de 3 à 5 athlètes >> 2 officiels
- de 6 à 9 athlètes >> 3 officiels
- de 10 à 14 athlètes >> 4 officiels
- 15 athlètes et plus >> 5 officiels

Compétitions de marche athlétique

- de 2 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 6 athlètes >> 2 officiels
- 7 athlètes et plus >> 3 officiels

Pré-Régionaux de Demi-Fond

N'ont l'obligation de présenter des officiels que les clubs sur la zone d'accueil

- de 2 à 7 athlètes >> 1 officiel
- de 8 et + >> 2 officiels

Championnat de zone individuel

- de 2 à 7 athlètes >> 1 officiel
- de 8 à 16 athlètes >> 2 officiels
- de 17 à 27 athlètes >> 3 officiels
- de 28 à 40 athlètes >> 4 officiels
- de 41 et plus >> 5 officiels

Championnat AURA individuel

- de 3 à 8 athlètes >> 1 officiel
- de 9 à 18 athlètes >> 2 officiels
- de 19 à 29 athlètes >> 3 officiels
- de 30 athlètes et plus >> 4 officiels

Nom	Prénom	Fonction	Tel	Email
CLAIRE	Michel	Président CSO	06 20 97 09 80	michelclaireyz@gmail.com
LOIRAT	Fabien	Dir. Développement Sportif	06 31 19 69 19	fabien.loirat@athletisme-aura.fr
BONARDI	Alain	CTS	06 76 06 66 93	alain-bonardi@wanadoo.fr
LAURON	Thierry	CT Compétition	06 62 54 15 27	thierry.lauron@athletisme-aura.fr
MARIE	Jean-Claude	Resp. Epreuves Combinées	06 21 06 39 40	mariehardy2@wanadoo.fr
LEONARD	Jacques	Resp. Interclubs	06 84 14 39 85	j.leonard@wanadoo.fr
JOUSSE	Michael	Resp. Alpes	06 38 39 08 62	jousse michael@orange.fr
BONNET	Guillaume	Resp. Loire & Volcans	06 12 36 44 59	cso.cd63@gmail.com
BEGEL	Myriam	Resp. Marche	06 48 36 69 03	myriam@begel.fr
LEGRAND	Jean-Michel	Resp. Masters	06 12 88 33 47	legrand.jmr@gmail.com

Contacts CSO

INFORMATIONS CSO

En cas de problème lié à une organisation (ex : conditions météorologiques perturbant les déplacements ou l'organisation de l'épreuve), la CSO AURA indiquera sur **le site AURA** les adaptations proposées pour les qualifications et engagements aux épreuves qui en découlent.

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraîneurs et athlètes :

- de respecter les délais d'inscription qui sont toujours fixés au mercredi 23h59, ceux-ci permettent de réajuster les horaires de façon définitive pour mise en ligne le jeudi 14h00.
- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront,
- de respecter les quotas de jury, ces derniers sont prévus d'officier sur la totalité de la journée concernée.
- La participation des masters est autorisée en toutes catégories avec les caractéristiques de leur engin de lancer et de hauteur de haies (pas de modifications des intervalles).

Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la coursive ou les zones prévues à cet effet.

Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Les installations sportives et annexes doivent être restituées propres à la fin de la compétition. Les juges doivent retirer les marques au sol, ramener le matériel utilisé (starting-block, planches d'appel, barres, toises, etc... En cas de bris ou de détérioration de matériel le signaler au juge-arbitre qui le mentionnera dans son rapport.

Chaque athlète, coach, juge et dirigeant doivent veiller à respecter les installations mise à disposition (tribunes, piste, ...) ne pas laisser de déchets, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs ...

RÈGLEMENT SPORTIF CSO AURA

CONDITIONS D'ORGANISATION D'UNE RÉUNION D'ATHLÉTISME

Au niveau régional, l'autorisation d'organiser est donnée par les Ligues et sous leur responsabilité, notamment aux Clubs, après avis des Comités.

Inscription d'une compétition au calendrier

Pour qu'une réunion soit reconnue valable, il faut qu'elle soit inscrite au calendrier de la Ligue dont dépend le Club Organisateur après avoir fait l'objet d'une autorisation de la C.S.O. départementale ou régionale. L'inscription se fera au plus tard le 15 novembre pour la saison hivernale et le 1^{er} avril pour la saison estivale soit par la ligue, soit par son comité. Toutes compétitions devant être ajoutées après ces dates devront obtenir l'aval de la CSO régionale.

Conformité d'une compétition

Une compétition sera reconnue valable, si elle a mis en présence un minimum de deux Clubs et a comporté au moins trois épreuves (qui peuvent être la même discipline pour trois catégories d'âge différentes) avec un minimum de trois athlètes dans chaque épreuve, sauf pour les relais.

Les résultats sont homologués par la CSO de la Ligue ou du Comité concerné après réception du rapport du juge-arbitre qu'ils ont désigné.

Seuls les résultats ayant fait l'objet d'un traitement sur E. LOGICA et chargement sur le SIFFA PERFORMANCES seront pris en compte

Composition du jury

La composition minimale du jury pour une compétition avec **une seule discipline** au programme est :
Courses

Un juge arbitre (régional ou stade)

Un juge des départs

Deux juges course

Un juge de photographie d'arrivée d'appareil de chronométrage électrique

Concours

Un juge-arbitre (Juge Arbitre régional ou Stade) et 2 juges de la spécialité (sauts ou lancers).

La composition minimale du jury pour une compétition avec **plusieurs disciplines** est :

Un juge arbitre (régional ou stade) pour la compétition et pour compléter :

- Pour les courses : un juge des départs, Un juge de photographie d'arrivée d'appareil de chronométrage électrique, 2 juges courses.
- Pour les concours : 2 juges de la spécialité par jury.

* juges : officiel possédant un diplôme valide correspondant aux critères des règlements généraux FFA.

Contrôle antidopage : rappel des obligations d'un organisateur

Aux termes de l'article R.232-48 du Code du Sport, il appartient à l'organisateur de mettre « des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle » ainsi qu'un délégué fédéral.

Le délégué fédéral désigne les escortes mises à disposition de la personne chargée du contrôle, ces escortes doivent avoir reçu la formation prévue à l'article R.232-57 du Code du Sport et être du même sexe que l'athlète contrôlé (article R.232- 55 du Code du Sport).

Le Code du Sport n'impose pas de configuration particulière pour qu'un contrôle puisse se dérouler. Nota 1 : l'absence de moyens nécessaires à la réalisation de contrôle anti-dopage peut être assimilée à une opposition au contrôle sanctionnée par 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende (article L. 232- 25 du Code du Sport).